

Loi anti-inflation

Les députés sont rappelés à l'ordre parce qu'ils ne parlent pas du bill, mais je vous dirai, madame l'Orateur, qu'il y a longtemps que je siége ici et que j'ai lu un grand nombre de bills. Je ne les ai pas tous compris, mais j'avais au moins une assez bonne idée de leurs effets. J'étais absent lors de la publication du Livre blanc et j'ai fait comme à peu près tous les Canadiens: j'ai écouté l'allocution télévisée du premier ministre (M. Trudeau) à la nation, à la manière de Churchill, mais avec bien moins d'efficacité. Je ne pense pas que son message suscite beaucoup d'appui, parce que le public a moins confiance en lui et en son pouvoir de régler ce problème actuellement. J'ai écouté son discours à la télévision et je ne l'ai pas compris. J'en ai parlé à mes mandants et eux non plus ne l'ont pas compris.

J'ai lu le bill, mais je n'y ai pas compris grand-chose. Si vous êtes capable de dire aux députés, madame l'orateur, qu'ils s'écartent du sujet parce que leurs propos ne se rattachent pas au bill, je vous félicite. En effet, il n'y a rien de net dans ce bill ni quant au fond ni quant à la forme. La seule date qui y figure est la date d'entrée en vigueur, qui est aussi celle de l'émission de télévision. Le bill ne prévoit aucune durée précise d'application et ne renferme ni règlements ni lignes directrices. Il se borne à nous informer qu'il y aura contrôle des prix et des salaires.

Si les députés veulent se renseigner sur cette loi, ils devront lire le Livre blanc qui, je présume, renferme les lignes directrices. Et encore, tout dépend de la brochure qu'on a. La dernière que j'ai reçue était censée contenir le discours du ministre, «Un engagement national». La première brochure énumérait les faits saillants et «Un engagement national» donne la même information mais présentée différemment.

Si on veut que cette mesure législative soit efficace, elle doit avoir l'appui du grand public canadien. Celui-ci doit reconnaître qu'il y a un problème à régler et il doit être prêt à faire des sacrifices. Il doit être convaincu que la situation est la même pour tous et que ce sera la façon de régler le problème. Si c'est là le programme que le gouvernement essaie de vendre, je lui suggère de mettre au rebut le programme exposé dans son «offensive contre l'inflation». Quiconque lit ce document se rend compte que cette mesure législative n'a absolument aucun rapport avec les prix que doit payer le particulier. Il n'y a là aucun indice d'une mesure législative.

La commission qui va être créée procurera de l'emploi à quelque 200 à 500 personnes. Que doit faire la mère de famille quand le prix des aliments pour bébé ou d'une boîte de céréales à déjeuner ou d'un morceau de viande ou d'une boîte de légume en conserve monte de 10, 15 ou 20 p. 100? Le salaire de son mari est gelé. Doit-elle écrire à son député ou à tous les députés? Il faudrait qu'elle fasse reproduire sa lettre à 700 ou 800 exemplaires, qu'elle devrait expédier à tous les députés, sénateurs et membres de la commission anti-inflation; elle gaspillera son temps mais s'en sentira probablement mieux.

Le bill ne prévoit aucun mécanisme de contrôle des prix. La ménagère, le travailleur, tous croiront en ce programme s'il s'applique équitablement à tout le monde. Les salaires sont très faciles à bloquer. Si l'on m'avait demandé de proposer un programme et que des hauts fonctionnaires m'avaient dit que c'est ce genre de mesure qu'il fallait, j'aurais supprimé la partie qui traite du contrôle des salaires et j'aurais plutôt proposé le contrôle des prix, car si l'on règle les prix, les salaires n'ont pas besoin de monter.

[M. Peters.]

● (2140)

Beaucoup de gens oublient que les chiffres de 45 et 50 p. 100 que l'on brandit à propos des augmentations de salaire portent sur des contrats à long terme, vraisemblablement des contrats à trois ans portant sur l'année écoulée et les deux années à venir. Chacun sait que le coût de la vie a augmenté de 12 p. 100: donc, en multipliant ce chiffre par trois pour un contrat de trois ans, on obtient le chiffre de 36 p. 100. Les travailleurs ne demandent qu'une augmentation de, disons, 5 p. 100, de plus que ce chiffre et il n'y a apparemment rien d'excessif à cela, mais cela représente 15 p. 100 sur trois ans, et en fin de compte une augmentation de 50 p. 100. Ils ne demandent qu'une chose: se maintenir à leur niveau actuel, et conserver le niveau de vie auquel ils sont habitués. Ce n'est manifestement pas une cause d'inflation.

On omet de mentionner bien des éléments qui contribuent à l'inflation. Il est facile de contrôler les traitements et les salaires. C'est relativement simple, car il y a généralement pour le faire un tiers qui n'est que trop heureux de le faire. Mais lorsqu'on essaie de contrôler le prix des denrées, les choses se compliquent considérablement. Excepté pendant la guerre, nous n'avons jamais pu au Canada appliquer la moindre forme, le moindre semblant de contrôle du prix des denrées. Pendant la guerre, nous l'avons fait au détriment d'un très important secteur de notre économie, l'agriculture. Nous avons demandé à ce secteur plus qu'à tout autre de se restreindre et d'empêcher les prix de monter à titre d'effort de guerre. Les agriculteurs ont fait merveille, mais ils n'ont jamais pu s'en remettre, car ils n'ont jamais pu réaliner leurs prix. Il est facile de contrôler les salaires, mais impossible de contrôler les prix dans notre système.

J'ai examiné ces propositions en fonction des habitants de ma région comme du reste du Canada qui appartiennent à des syndicats et qui se trouvent en grève depuis un certain temps. Ces syndiqués veulent bien en arriver à un règlement, mais ne désirent nullement se contenter de 8 plus 2 p. 100.

Il est prévu des exceptions. Mais comment avoir droit à une exception? Personne ne le sait. Peut-être est-ce laissé à la discrétion de Jean-Luc ou de M^{me} Plumptre.

Une voix: Ou du ministre?

M. Peters: Je ne pense pas que nous soyons disposés à confier cela au ministre, et je ne pense pas non plus que cela lui revienne. Chose certaine, ce n'est pas le petit employé du Revenu national de Sudbury qui aura à en décider. Interrogé là-dessus, il m'a dit qu'il m'avait envoyé tous les renseignements hier par télex. Il a pensé, je suppose, que j'appartenais à son ministère. Il n'a pas compris qu'il s'agissait là d'une demande de renseignements. Il a cru que je lui redemandais son nom, alors qu'il l'avait déjà envoyé la veille par télex. Ce ne sont pas ces gens-là qui sont en situation de faire des exceptions.

Il y aura de nombreuses exceptions à la règle, et alors il n'y a plus d'égalité pour l'homme de la rue. C'est ce qu'on appelle moitié moitié: un cheval, un lapin. Pour la plupart des ouvriers que je connais, il n'y aura qu'un lapin. En ouvrant la porte aux exceptions, on se place dans un panier de crabes dont on n'arrivera pas à se sortir.